
Séance du Conseil d'agglomération de Fribourg Sitzung des Agglomerationsrats Freiburg

Date : jeudi 5 décembre 2013 / Datum: Donnerstag 5. Dezember 2013

Lieu : salle du Grand Conseil de l'Hôtel cantonal, Fribourg / Ort: Saal des Grossen Rates im Rathaus, Freiburg

Présidence / Präsidentschaft:

M. Sébastien **Dorthe**, Président, Matran

M. Jérôme **Hayoz**, Vice-président, Fribourg

Mme Corinne **Margalhan-Ferrat**, Secrétaire générale et directrice administrative

Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrats:

Commune d'Avry

MM. Marc-Antoine **Messer** et Michel **Moret**

Commune de Belfaux

MM. Dominique **Corpataux** et Florian **Emonet**

Commune de Corminboeuf

Mme Anne-Elisabeth **Nobs** et M. Jean-Claude **Spicher**

Commune de Düdingen

Mme Ursula **Eggelhöfer-Brügger** ainsi que MM. Markus **Bapst**, Josef **Stadler**, Urs **Hauswirth** et Samuel **Zbinden**

Commune de Fribourg

Mmes Béatrice **Acklin Zimmermann**, Madeleine **Genoud-Page**, Christa **Mutter**, Eleonora **Schneuwly-Aschwanden** et Cécile **Thiémard** ainsi que MM. Christoph **Allenspach**, JeanPierre **Gauch**, Christophe **Giller**, Jérôme **Hayoz**, Pierre-Olivier **Nobs**, Pius **Odermatt**, Rainer **Weibel** et Pascal **Wicht**

Commune de Givisiez

Mme Eva **Berclaz** et M. Eric **Mennel**

Commune de Granges-Paccot

M. André **Demierre**

Commune de Marly

MM. Jean-Marc **Boéchat**, Éric **Romanens**, Kurt **Sager**, Bertrand **Späth** et Lionel **Walter**

Commune de Matran

M. Sébastien **Dorthe**

Commune de Villars-sur-Glâne

MM. Marc'Aurelio **Andina**, Adrian **Etter**, Benjamin **Gasser**, Dimitri **Küttel** et Bruno **Marmier**

Excusé-e-s / Entschuldigt:

Pour le Conseil d'agglomération : Mmes Adeline **Jungo**, Anne-Lise **Meyer**, Marie-Angèle **Poupon**, Geneviève **Renevey** et Suzanne **Schwegler** ainsi que MM. Nicolas **Bapst**, Cyril **Berton**, François **Grangier**, Daniel **Guillet**, Christian **Maître**, François **Maridor**, Alexis **Overney**, Dominique **Rhême** et Jean-Daniel **Wicht**

Pour le Comité d'agglomération : Mme Erika **Schnyder**

Ordre du jour / Tagesordnung:

- 1) Ouverture de la séance et salutations
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2013
- 3) Communications
 - 3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération
 - 3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération
- 4) Election à la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement

- 5) Election complémentaire à la Commission culturelle de l'Agglomération
 - 5.1 Examen du Message N°20 du Comité. Rapporteur : M. Pierre Alain Clément
 - 5.2 Election
- 6) Adoption du budget 2014 de l'Agglomération
 - 6.1 Présentation du message N°21 du Comité. Rapporteur : M. Albert Lambelet
 - 6.2 Préavis de la Commission financière
 - 6.3 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement
 - 6.4 Examen de détail
 - 6.5 Examen et vote des arrêtés
- 7) Transmission du postulat concernant l'augmentation de la cadence des transports publics dans le quartier de Bourguillon (Post_Leg 2011-2016_2013_017)
 - 7.1 Position des auteurs
 - 7.2 Position du Bureau
 - 7.3 Position du Comité
 - 7.4 Vote de transmission
- 8) Divers

1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung

Le Président. J'ouvre cette séance à 19h35. Monsieur le Président du Comité d'agglomération, Mesdames et Messieurs les membres du Comité d'agglomération, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération, chers collègues. Je dois tout d'abord vous annoncer une bonne nouvelle : le Conseil d'Etat a approuvé le 3 décembre dernier notre règlement, qui est donc valable immédiatement et disponible dans vos documents de séance. J'ai le grand plaisir d'avoir à mes côtés notre vice-président, M. Jérôme Hayoz, que je remercie pour sa parfaite collaboration. Je souhaite la bienvenue à notre nouveau collègue, M. Josef Stadler, de la commune de Guin. Ich heisse Sie ganz herzlich willkommen (applaudissements). Cela étant dit, j'en viens aux aspects plus formels de notre séance. Ce soir, nous sommes, à cette heure, 38 membres du Conseil. Le quorum est ainsi manifestement atteint et nous pouvons valablement siéger. Pour le Conseil d'agglomération, sont excusés Mmes Adeline Jungo, Anne-Lise Meyer, Marie-Angèle Poupon, Geneviève Renevey et Suzanne Schwegler ainsi que MM. Nicolas Bapst, Cyril Berton, François Grangier, Daniel Guillet, Christian Maître, François Maridor, Alexis Overney, Dominique Rhône et Jean-Daniel Wicht. Mme Erika Schnyder, membre du Comité d'agglomération, est également excusée. Sont aussi excusés le Préfet de la Singine, M. Nicolas Bürgisser, et la directrice de Fribourg Tourisme et Région, Mme Marlène Flückiger. La séance de ce soir a été valablement convoquée par courrier postal du 15 novembre 2013. Avez-vous des remarques à exprimer quant à l'ordre du jour proposé dans la convocation ? Ce n'est pas le cas. Cet ordre du jour est ainsi accepté.

Le premier point de l'ordre du jour est maintenant absout.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2013 / Genehmigung des Protokolls der Sitzung vom 25. September 2013

Le Président. Avez-vous des remarques concernant le procès-verbal du 25 septembre 2013 ? Ce n'est pas le cas. Celles et ceux, qui acceptent le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2013, sont priés de lever la main. Le procès-verbal de cette séance est approuvé, par 38 voix et une 1 abstention, avec les remerciements d'usage à sa rédactrice.

Ce deuxième point de l'ordre du jour est également absout.

3. Communications / Mitteilungen

3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilung des Präsidenten des Agglomerationsrates

Le Président. Je vous rappelle que les prochaines séances de notre Conseil d'agglomération auront lieu les 10 avril, 12 juin, 9 octobre et 4 décembre 2014. C'est avec regret que je dois vous annoncer, à présent, que trois membres du Conseil d'agglomération ont démissionné de notre Conseil : M. Daniel Guillet de la commune de Matran avec effet au 31 décembre 2013, M. Florian Emonet de la commune de Belfaux avec effet au 30 juin 2014 et Mme Ursula Eggelhöfer-Brügger de la commune de Düdingen avec effet au 31 décembre 2013. Mme Ursula Eggelhöfer-Brügger a été la première et unique femme présidente de notre Conseil depuis la constitution de l'Agglomération en juin 2008. Nous pouvons remercier chaleureusement Mme Eggelhöfer-

Brügger ainsi que MM. Guillet et Emonet pour leur précieuse collaboration (applaudissements). Enfin, dernière précision, étant donné que ce soir, nous ne pouvons pas voter de manière électronique, nous prendrons nos décisions à main levée.

3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilung des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes

M. René Schneuwly. Je vous annonce tout d'abord que le Comité a procédé, suite au départ de Mme Taïs Célia Dias, à l'engagement de Mme Rachelle Eichenberger, ici présente, en tant que secrétaire au sein de l'administration de l'Agglomération. Après l'obtention d'un CFC et d'une maturité professionnelle, Mme Rachelle Eichenberger, de nationalité suisse et née le 2 mars 1981, a travaillé durant 3 ans en tant que secrétaire et assistante de direction dans un cabinet fiduciaire et fiscal de Lausanne. Elle a suivi une école intensive d'allemand à Lucerne pour ensuite travailler 4 mois au service du Parlement fédéral. Elle est entrée en fonction à l'Agglomération le 7 octobre 2013. Nous lui souhaitons la bienvenue (applaudissements).

J'ai également des informations à vous communiquer en ce qui concerne le domaine de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité. Le contrat de travail de M. Mauro Pascale n'ayant pas été confirmé, ce dernier nous a quittés avant la fin de sa période probatoire. Par conséquent, nous avons dû reprendre la recherche d'ingénieurs en transport, ce qui s'avère être difficile. Pour pouvoir assurer certaines tâches, comme le suivi de nombreux dossiers ainsi que la mise en œuvre de notre Plan directeur d'agglomération et des mesures prévues au Projet d'agglomération de 2^{ème} génération, le Comité a dû faire davantage appel à des mandataires extérieurs. Il a aussi engagé deux stagiaires, le 11 novembre dernier, MM. Laurent Fontanellaz et Gonçalo Bico, ce dernier étant présent ce soir. Je vais rapidement vous les présenter. Après avoir effectué une formation professionnelle initiale de typographe, M. Fontanellaz, de nationalité suisse et né le 8 mars 1984, a obtenu en août 2013 un diplôme d'ingénieur en géomatique et environnement à la Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud. M. Bico, de nationalité portugaise et né le 31 juillet 1984, a obtenu un Bachelor en Sciences Politiques à l'Université de Lausanne en 2007 et un Master en Politique et Management Publics à l'Institut des hautes études en Administration Publique de Lausanne en 2010. Il a notamment travaillé pour le Réseau urbain neuchâtelois, où il s'est familiarisé avec les politiques fédérale et cantonale des agglomérations, et au Service du développement territorial de l'Etat du Valais, où il s'est occupé d'aménagement régional et était en charge de plusieurs thèmes du Plan directeur cantonal. Nous sommes heureux de les accueillir et les remercions d'ores et déjà pour leur travail (applaudissements).

Le Président. Ce troisième point de l'ordre du jour est absout.

4. Election à la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Wahl der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

• Présentation des candidat-e-s / Vorstellen der Kandidatinnen und Kandidaten

Le Président. A ce jour, le Bureau a reçu une seule candidature, celle de M. Urs Hauswirth de la délégation de Düdingen. J'ouvre la discussion. Y-a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. Je laisse la parole à M. Bapst pour présenter cette candidature.

M. Markus Bapst. A 39 ans, Urs Hauswirth est le père de quatre enfants âgés de 3 à 10 ans. Sur le plan professionnel, étant géomaticien, il travaille au service du cadastre et de la géomatique de l'Etat de Fribourg dans le domaine de l'aménagement du territoire. Sur le plan politique, il est membre depuis 2011 du Conseil communal de Düdingen, en charge du Dicastère de l'aménagement du territoire. Je vous recommande de voter pour ce candidat, motivé et hautement qualifié, à la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de notre Conseil.

• Election / Wahl

Ont été délivrés 38 bulletins, tous valables.

Résultat : est élu membre de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement, M. Urs Hauswirth, par 37 voix (applaudissements).

Le Président. Ce quatrième point est absout.

5. Election complémentaire à la Commission culturelle de l'Agglomération / Ergänzungswahl in die Kulturkommission der Agglomeration

5.1 Examen du Message N°20 du Comité / Prüfung der Botschaft Nr.20 des Vorstands. Rapporteur / Berichterstatter: M./Herr Pierre-Alain Clément

M. Pierre Alain Clément. Je rappelle que la Commission culturelle est une commission de préavis consultative, et non une commission qui prend des décisions. Durant la législature actuelle, la composition de cette commission a subi des modifications avec le décès de M. Vincent Thalmann, remplacé par M. Jean-Luc Nordmann, puis avec le départ de M. Alain Voegeli, pour des raisons professionnelles. Afin de remplacer ce dernier, nous vous présentons la candidature de Mme Catherine Liechti, dont l'expérience artistique concerne principalement le domaine des arts visuels. Vivant et travaillant à Fribourg, elle mène en parallèle un travail d'atelier en peinture et enseigne à la HEP de Fribourg. Mme Liechti, par sa fonction et ses qualifications, compléterait judicieusement la Commission culturelle, que je préside et commission composée essentiellement de personnes représentant les milieux culturels et artistiques. Pour toutes ces raisons, le Comité d'agglomération vous propose d'élire Mme Liechti à la Commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg.

Le Président. J'ouvre la discussion. Y-a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

5.2 Election / Wahl

Ont été délivrés 37 bulletins, qui sont tous valables.

Résultat : est élue membre de la Commission culturelle de l'Agglomération, Mme Liechti, par 35 voix (applaudissements).

Le Président. Ce cinquième point est absout.

6. Adoption du budget 2014 de l'Agglomération / Genehmigung des Kostenvoranschlags 2014 der Agglomeration

Le Président. Voici venu le plat de résistance. Cette formule convient finalement tant comme métaphore culinaire que comme métaphore politique. Replongeons-nous une nouvelle fois dans ce budget 2014, qui a été renvoyé lors de notre séance de septembre dernier. Je vous informe d'ores et déjà qu'aura lieu sous le point 6.4 « examen de détail », une discussion générale, qui se déroulera conformément à l'article 56 de notre nouveau règlement du Conseil. Je vous signale que l'entrée en matière est acquise de plein droit. Si aucune demande de renvoi n'est faite, nous procéderons donc à l'examen de détail. J'attire votre attention sur le fait qu'il est impossible, au Conseil, d'augmenter un poste budgétaire sans proposer de compensation correspondante.

6.1 Présentation du message N°21 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.21 des Vorstands. Rapporteur / Berichterstatter: M./Herr Albert Lambelet

M. Albert Lambelet. Je ne reviendrai pas sur l'analyse globale du budget, qui vous a été présenté dans le message N°18 du Comité lors de la séance du Conseil d'agglomération du 25 septembre dernier. En revanche, je vais vous expliquer les points ayant soulevé des interrogations et provoqué finalement le renvoi du budget 2014. Ces explications figurent déjà dans le nouveau message N°21 du Comité. Je souligne en préambule que depuis ce renvoi, les mesures d'économies, touchant notamment les transports publics, proposées par le Conseil d'Etat, ont été adoptées par le Grand Conseil. De ce fait, le Comité vous présente, dans le chapitre 6 « Mobilité », un montant tenant compte de ces mesures d'économies. Ensuite, le Comité avait envisagé d'augmenter les prestations en transport public dès le 1^{er} janvier 2014 de CHF 825'027. Cependant, suite au renvoi du budget 2014 le 25 septembre dernier, le Comité n'a pas pu signer le contrat d'offre de prestations avec les tpf et a dû repousser, à la demande de l'entreprise prestataire, la date d'entrée en vigueur de ces nouvelles prestations au retour des vacances d'été 2014. Les prestations supplémentaires présentées dans ce budget 2014 revisité s'élèvent donc à CHF 275'009, le montant initial ayant été amputé de 8/12^{ème}.

6.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

M. Jean-Pierre Gauch. Conformément à l'article 23 alinéa 1 a) des Statuts de l'Agglomération de Fribourg, la Commission financière s'est réunie, les 19 et 25 novembre 2013, pour procéder, pour l'exercice 2014, à l'examen des documents suivants, validés par le Comité d'agglomération

le 7 novembre 2013 : le projet de budget 2014 de fonctionnement et d'investissement de l'Agglomération et le message N°21. Les documents définitifs ont été transmis à la commission le mardi 12 novembre 2013. A l'occasion de la séance du 25 novembre, la délégation du Comité, composée de membres du Dicastère des finances et des ressources humaines (MM. Lambelet et Steiert) ainsi que du Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (M. Piller), a répondu aux questions de la commission. La commission indique qu'elle n'a revu le budget 2014 que sous l'angle de la Mobilité. La commission n'est, à la majorité, pas favorable à l'engagement de nouvelles prestations en 2014 d'un montant de CHF 275'009 figurant au poste 650.364.00 et proposera au Conseil de réduire ce poste de ce montant. La Commission financière entend relever les points suivants : elle a obtenu les informations nécessaires à sa détermination ; elle remercie le Comité pour sa collaboration ; elle souligne la bonne qualité de ce message. La commission, préoccupée par l'évolution des coûts des transports publics dans l'agglomération fribourgeoise et du peu de moyen d'intervenir quant à ce problème, informe qu'elle a l'intention de déposer un postulat afin de demander une analyse globale du système d'exploitation des transports en commun. Après délibération, la commission, à la majorité, préavise favorablement et propose, au Conseil d'Agglomération de Fribourg, d'adopter le budget 2014 de fonctionnement avec la réduction de CHF 275'009 au poste 650.364.00 et le budget 2014 d'investissement de l'Agglomération, tel que proposé par le Comité dans le message N°21. Fribourg, le 25 novembre 2013

6.3 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

M. Christoph Allenspach. La CAME ne s'est pas réunie pour cette séance du conseil. Elle a décidé de maintenir la position qu'elle a exprimée en septembre lors du dernier Conseil d'agglomération : « La CAME a analysé la rubrique Mobilité et a constaté que conformément aux objectifs du Plan directeur de l'Agglomération, les offres de prestations ont augmenté en 2014. ». D'ailleurs, le Comité ayant tout de même déjà amputé une majeure partie des prestations supplémentaires initialement prévues, la CAME s'oppose à la proposition de la Commission financière, qui est de supprimer les prestations supplémentaires restantes, dont le montant est de CHF 275'009. La CAME vous demande donc de ne pas soutenir cette proposition. Il est important de se rappeler que les demandes de prestations supplémentaires proviennent d'une majeure partie des communes membres de l'Agglomération, qui ont exprimé leur besoin. De surcroît, nous allons devoir, au point 7, nous prononcer sur la transmission du postulat N°17, déposé notamment par les délégués de la Ville de Fribourg, qui concerne l'augmentation de la cadence des transports publics dans le quartier de Bourguillon, où il est vrai que les prestations en transport public pourraient être améliorées.

6.4 Discussion générale et examen de détail / Allgemeine Diskussion und Detailberatung

Le Président. Avant de passer formellement à l'examen de détail, j'ouvre tout d'abord la discussion générale. Y-a-t-il des interventions ?

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden. En lisant ce budget, vous avez certainement constaté, de 2013 à 2014, un accroissement de CHF 772'000 des dépenses prévues. Toutes les rubriques sont en hausse sauf celles de l'administration et du tourisme. Par ailleurs, les chiffres suivants illustrent mes propos : une hausse de CHF 164'000 pour la culture, une hausse d'environ CHF 1 Million pour la mobilité et une hausse de CHF 28'000 pour l'aménagement. Ich bin darüber überzeugt, dass die Ausgabenpolitik der Agglomeration auf die finanzielle Realität von Kanton und Gemeinden Rücksicht nehmen muss. Die Reduktion des kantonalen Subventionierungssatzes für den öffentlichen Verkehr von 60 % auf 57,5 % haben die Agglomerationsgemeinden dauerhaft auszugleichen. Es ist schon so: Sparmassnahmen werden von oben nach unten weitergegeben. Wir müssen uns bewusst sein, dass die vermehrte Belastung der Gemeindefinanzen durch die Agglomeration durchaus den Steuerdruck zu erhöhen vermag. Dies wiederum würde die Akzeptanz der Agglomeration durch die Bevölkerung wenig abträglich sein. Lors de son discours d'ouverture de séance du 25 septembre 2013, notre Président a insisté - je le cite - : « Nos projets devront donc être raisonnables et réalisables » ; ce qui signifie, en d'autres termes, finançables. D'un autre côté, l'Agglomération ne doit pas être vidée de sa substance. Par conséquent, pour garantir son fonctionnement à long terme, des priorités doivent être définies. Diese Priorität ist auf die Förderung des öffentlichen Verkehrs zu legen. Les investissements en faveur du transport public sont nécessaires. Il nous faut respecter les objectifs du PA2, que nous nous sommes fixés. Par contre, je doute que nous puissions

financer les dépenses d'autres rubriques, qui augmentent chaque année. Um die Finanzierung und letztlich das Funktionieren der Agglomeration weiterhin zu gewährleisten, beantrage ich für das Jahr 2014 für die Kultur und die Raumplanung ein Einfrieren der Ausgaben auf dem Niveau von 2013. Il s'agit concrètement au chapitre 3 « culture » de conserver le montant prévu en 2013 de CHF 1'948'500, et au chapitre 790 « aménagement régional » de conserver celui de CHF 313'400.

Le Président. Vous ne demandez donc pas le renvoi du budget mais vous présentez un amendement au chapitre 3 « Culture » et un amendement au chapitre 790 « Aménagement régional ». Nous reviendrons sur vos amendements lors de l'examen de détail. Y-a-t-il d'autres interventions ?

M. Lionel Walter. Je dois avouer que je suis étonné par la prise de position de la Commission financière. En effet, lors du dernier Conseil d'agglomération, cette dernière préavisait favorablement le budget 2014, qui comprenait CHF 825'027 de prestations supplémentaires, alors qu'aujourd'hui, elle propose de refuser un montant bien inférieur de prestations supplémentaires de CHF 275'009. Ce dernier montant correspond à quatre mois de prestations supplémentaires, c'est-à-dire exactement 4/12^{ème} du montant initialement prévu. De ce fait, je vous invite à refuser cet amendement.

M. Jean-Pierre Gauch. J'aimerais intervenir sur ce qu'a dit M. Allenspach. Je suis très étonné que la CAME prenne une position différente de celle qu'elle avait prise sur le budget lors de la précédente séance du Conseil, surtout si cette commission ne s'est pas réunie. Pour ces raisons, j'aimerais savoir s'il s'agit ici vraiment d'une position de la CAME ou bien de l'avis de M. Allenspach.

M. Christoph Allenspach. Il me semble que les choses sont claires. Dans son préavis de septembre dernier, la CAME a salué, dans son ensemble, l'augmentation des prestations de transport public prévues au budget 2014. Ces prestations nouvelles s'élevaient alors à CHF 825'027. Dans le nouveau budget présenté à cette séance, le montant des prestations nouvelles de transport public s'élève à CHF 275'009, soit 4/12^{ème} des CHF 825'027 annoncés en septembre. Il s'agit ici toujours des mêmes prestations que celles discutées par la CAME en septembre dernier. Pour ces raisons, et sans convocation d'une nouvelle séance de la commission, je crois pouvoir dire, en son nom, que cette dernière soutient ces nouvelles prestations proposées par le Comité et n'est pas d'accord avec la proposition faite par la Commission financière, qui est de biffer le montant de CHF 275'009. Ainsi, si j'interprète l'avis de la commission, je crois que c'est bien justifié.

Le Président. Y-a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Nous passons à présent à l'examen de détail du message N°21 et allons examiner chaque rubrique, l'une après l'autre, du budget de fonctionnement puis du budget d'investissement.

- **Budget de fonctionnement / Voranschlag der laufenden Rechnung**

Chapitre 0 : Administration / Kapitel 0 : Verwaltung

Rubriques en 010.

Le Président. J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est adopté par le Conseil d'agglomération tel que proposé par le Comité.

Rubriques en 011.

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est adopté par le Conseil d'agglomération tel que proposé par le Comité.

Rubriques en 020.

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est adopté par le Conseil d'agglomération tel que proposé par le Comité.

Chapitre 3 : Culture / Kapitel 3 : Kultur

Rubriques en 300.

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ?

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden. Wie ich schon einmal gesagt habe, beantrage ich, dass das Budget die gleiche Summe wie 2013 auch für 2014 genommen wird und keine Erhöhung auf diese Poste Kulturausgaben in Anspruch genommen werden oder beantragt werden. Das wäre dann CHF 1'948'500.

Le Président. Vous proposez donc un amendement qui a pour but d'inscrire, au budget 2014, le même montant de CHF 1'948'500 qu'en 2013. Cela équivaut à une diminution de CHF 159'400. C'est exact ?

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden. Oui.

Le Président. Souhaitez-vous la même répartition que celle du budget 2013 dans chaque rubrique de ce chapitre ?

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden. Oui.

Le Président. Y-a-t-il des observations ?

Mme Béatrice Acklin Zimmermann. Je constate avec consternation que le Comité d'agglomération a décidé de diminuer la subvention annuelle versée à l'Orchestre des Jeunes de Fribourg d'un montant substantiel de CHF 10'000, ce qui représente le quart du montant reçu par l'association en 2012 (25%). Depuis plus de 40 ans, cette formation de jeunes fait un travail remarquable et remarqué. Comme vous le savez probablement, l'Orchestre des Jeunes de Fribourg, qui est un acteur important de la scène culturelle fribourgeoise, a un répertoire riche et varié. En effet, il réalise huit à dix programmes différents pour un total de 15 à 20 concerts par année. De plus, ces concerts sont offerts à un public nombreux et souvent jeune. Tout le monde a donc la chance d'y aller, l'entrée étant toujours libre. En un mot, l'Orchestre des Jeunes de Fribourg offre une activité de qualité à des adolescents. Es muss uns zu denken geben, wenn die Agglomeration Freiburg mit der Kürzung ihrer Subventionen für das Jugendorchester Freiburg den Eindruck erweckt, ihr sei nicht allzu viel daran gelegen, Jugendliche in ihrem musikalischen und kulturellen Engagement zu fördern. Aus welchen Gründen auch immer der Agglomerationsvorstand mit dieser Kürzungsaktion die gelbe Karte zeigen oder ein Signal setzen wollte? Mit der Kürzung der Subventionen für das Jugendorchester wird letztlich niemand anders bestraft als 25 junge, hoch motivierte Musiker und Musikerinnen aus dem ganzen Kanton Freiburg. Wenn es zunehmend zu einem Problem wird, wie die Subventionsbeiträge im Einzelnen zu verwenden sind, dann muss eine Diskussion darüber geführt werden, was die Agglomeration eigentlich subventioniert. Finalmente, qu'entendons-nous par : « L'Agglomération subventionne prioritairement des activités culturelles. ». Subventioniert sie ausschliesslich kulturelle Leistungen (im engeren Sinne) oder subventioniert sie auch den administrativen Aufwand kultureller Institutionen? En d'autres termes, souhaitons-nous politiquement définir un montant subventionnable en retenant certains aspects et/ou en excluant d'autres ? Darüber muss eine Debatte stattfinden, wenn wir uns nicht den Vorwurf gefallen lassen wollen, die Agglomeration würde bei den Kulturinstitutionen die einen bevorzugen und die anderen benachteiligen. Je vous invite à mettre cette discussion de fond à l'ordre du jour d'une de nos prochaines séances du Conseil d'agglomération. En effet, il en va de la politique culturelle de l'Agglomération.

M. Pierre-Olivier Nobs. Je m'oppose sur le fond et sur la forme à la proposition de Mme Schneuwly-Aschwanden. Sur le fond, je pense qu'il n'est pas productif de limiter la culture, qui apporte non seulement du plaisir, mais aussi des éléments économiques indirects positifs à notre Agglomération. Sur la forme, je ne crois pas que la technique budgétaire nous permette une coupe linéaire, telle que proposée par Mme Schneuwly-Aschwanden, qui devrait probablement, afin de réduire le chapitre Culture de ce budget 2014, proposer la suppression d'une rubrique. Par conséquent, je souhaite mettre en garde le Bureau du Conseil contre un éventuel recours, qui pourrait succéder à l'acceptation de cette proposition. Je m'oppose à cette proposition et recommande de la refuser.

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden. Um die politische Diskussion nicht einschlafen zu lassen, möchte ich doch dazu Stellung nehmen. Wenn man dem Votum von Herr Nobs folgen würde, könnte man hier glauben, dass im Jahr 2013 überhaupt keine Kulturförderung vonseiten

der Agglomération stattgefunden habe. Dies ist hier jedoch beileibe nicht der Fall. Auch im letzten Jahr und im vorletzten Jahr hat es die Kulturförderung gegeben, und dies soll auch so beibehalten bleiben. Es geht nicht um einen totalen Streichantrag der Kulturförderung, sondern nur um eine Reduktion mit Blick auf das Gesamte. Lieber retten, was zu retten ist, als jedes Jahr auf dem Altar neue Erhöhungen zu opfern, sodass am Schluss überhaupt nichts mehr realisiert werden kann, wie ich schon gesagt habe.

M. Markus Bapst. Nach dem Antrag von Frau Schneuwly habe ich nun eine Frage zu Vorgehen anzubringen, denn rein formell wird es schwierig, diesen Antrag umzusetzen, denn es sind ja auch Löhne dabei. Wenn sie dann eine neue Verteilung machen wollen, dann stösst der Vorstand auf ein Problem. Meine Frage ist nun, sind in den Verträgen für Kultursubventionen auch Löhne eingeschlossen? Ist es überhaupt möglich, solche Kürzungen vorzunehmen, ohne die Verpflichtungen zu verletzen? Es ist schon so, wir geben für die Kulturförderung jedes Jahr mehr Geld aus und es ist wichtig, dass wir eine korrekte Subventionierung betreiben. Und neben der Kultur müssen wir darauf achten, dass wir auch ein gutes Angebot für den Verkehr haben. Im Grunde genommen nehmen wir niemandem etwas weg und es bekommt ganz einfach niemand etwas mehr. Wenn wir mit diesen Kürzungen keine Verträge oder Verpflichtungen verletzen, dann würde ich diesem Antrag meine Zustimmung geben.

M. Albert Lambelet. En effet, la proposition de Mme Schneuwly-Aschwanden ne peut pas être acceptée dans son état actuel pour des raisons formelles. Afin de réduire le montant total de ce chapitre 3, elle doit proposer la suppression d'une ou de plusieurs rubriques. Cette ou ces propositions devraient obligatoirement être votées l'une après l'autre.

M. Pierre-Alain Clément. Le Comité a deux raisons de s'opposer formellement à cette proposition de Mme Schneuwly-Aschwanden. Premièrement, augmenter le budget dédié à la culture a eu pour but de renforcer, dans le domaine de la promotion des activités culturelles, la politique menée par Coriolis Promotion et reprise par l'Agglomération conformément à ses statuts. Lors de sa création, l'Agglomération a dû composer d'une part, avec les communes faisant partie de Coriolis promotion mais ne faisant pas partie de l'Agglomération et, d'autre part, avec les communes ne faisant pas partie de Coriolis Promotion mais faisant partie de l'Agglomération, comme Düdingen et Marly. De ce fait, les montants prévus pour la promotion des activités culturelles n'ont pas changé pendant 3 ans. Aussi, dans le cadre de la politique menée par l'Agglomération, il a fallu répondre à des besoins de plus en plus pressants, comme le besoin de coordination avec la LoRo. Ce dernier subventionnement s'ajoute aux aides de l'Etat essentiellement destinées à la création culturelle. Pour ces raisons, le Conseil d'agglomération a accepté, l'année dernière, un programme d'accroissement des aides culturelles de CHF 120'000 par année sur trois ans. Ainsi, chaque année, un montant supplémentaire d'environ CHF 60'000 à CHF 70'000 est à disposition pour de nouvelles manifestations culturelles. Je vous rappelle aussi que les contrats pluriannuels ont été renouvelés l'année dernière avec douze associations, dont Bad Bonn et le Nouveau Monde. Il serait, par conséquent, faux d'accepter la proposition de Mme Schneuwly-Aschwanden. Par ailleurs, je souhaite intervenir sur l'intervention de Mme Acklin Zimmermann. Je tiens à spécifier que ce dossier fait l'objet d'une réclamation auprès du Comité et qu'il est actuellement en traitement auprès de la Commission culturelle. Ainsi, le Comité ne peut s'exprimer, pour l'instant, sur ce dossier. Dès que la commission aura terminé son analyse, ce dossier, ainsi que le préavis y relatif, sera transmis pour étude au Dicastère des promotions puis au Comité d'agglomération.

Le Président. Y-a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Mme Schneuwly-Aschwanden, maintenez-vous votre amendement ?

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden. Oui.

Le Président. Je vous rappelle que le nouveau règlement stipule que les membres du Conseil d'agglomération votent en premier la proposition du Comité, qui est présentée ce soir au chapitre 3 du budget 2014.

Vote :

Celles et ceux, qui soutiennent la proposition du Comité concernant le budget 2014 pour le chapitre 3 « Culture », s'expriment en levant la main ; les scrutateurs comptent 30 voix.

Celles et ceux, qui la refusent, s'expriment en levant la main ; les scrutateurs comptent 7 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont invités à s'exprimer en levant la main ; les scrutateurs ne comptent aucune voix.

Résultat : Le Conseil d'agglomération a adopté, à la majorité, le chapitre 3 « Culture » du budget 2014, tel que proposé par le Comité.

Chapitre 6 : Mobilité / Kapitel 6 : Mobilität

Rubriques en 650.

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ?

• **1^{er} amendement relatif aux rubriques 650.301.00 et 650.318.10**

M. Bruno Marmier. J'aimerais intervenir sur la rubrique 650.301.00 « Traitement du personnel » du chapitre 6 « Mobilité ». J'ai été interpellé par les explications, relatives aux recherches d'ingénieurs en transport par l'Agglomération, de M. Schneuwly, Président du Comité d'agglomération. Je suis également d'avis qu'effectivement, le poste d'ingénieur en transport est important et que le marché de ce type de collaborateur est sec. J'estime que l'Agglomération a besoin d'un collaborateur chevronné, ayant de l'expérience et du répondant ainsi que des capacités d'arbitrage entre les transports publics, les tpf, le Comité d'agglomération, les communes et les conseillers communaux. Sans oublier que l'Agglomération avait trouvé un ingénieur en transport, M. Pascale, qui a quitté l'Agglomération pendant sa période d'essai. Ces recherches se révélant infructueuses, je pense qu'il faut réfléchir à d'autres solutions. J'aimerais savoir pourquoi l'offre d'emploi y relative a disparu du site web de l'Agglomération et qui encadre les deux stagiaires afin de leur apprendre ce métier d'ingénieur en transport. Dès lors, il faudrait peut-être envisager une collaboration avec le Service de la Mobilité de la Ville de Fribourg, qui est capable d'encadrer de jeunes ingénieurs. Je vous invite donc à remplacer CHF 246'500, montant total de la rubrique 650.301.00, par CHF 125'000, ainsi qu'à transférer la différence, CHF 121'500, dans la rubrique 650.318.10 « Honoraires et frais d'études » qui concerne les mandats externes dans le domaine de la Mobilité.

M. Pierre-Olivier Nobs. Je m'oppose à la proposition de M. Marmier, même si cette dernière semble bien motivée. J'ai également été très soucieux et déçu du court passage de M. Pascale, que j'ai côtoyé lors de l'organisation de la semaine de la Mobilité. Le Comité a besoin de moyens financiers afin de pouvoir contracter des mandats externes, qui coûtent plus cher qu'un travail effectué en interne. La proposition de M. Marmier soulève quelques questions. Est-ce que le Service de la Mobilité de la Ville de Fribourg pourrait accepter un tel mandat ? Est-ce que Le Conseil d'agglomération serait d'accord de conclure un tel mandat ? De plus, étant donné que tout travail mérite salaire, qu'il soit fait par une institution privée ou une institution publique, ce service serait alors rémunéré en conséquence. Je vous recommande donc de refuser la proposition de M. Marmier.

M. Bruno Marmier. Je n'ai pas dit que la Ville de Fribourg devrait faire cela à titre gratuit. Le transfert des CHF 121'500 dans la rubrique 650.318.10 « Honoraires et frais d'études » servirait à rémunérer son Service de la Mobilité.

M. Thierry Steiert. Je me permets de répondre, en qualité de directeur de la Mobilité de la Ville de Fribourg, à l'intervention de M. Marmier, que je remercie pour sa confiance envers le Service de la Mobilité de la Ville de Fribourg. Cependant, sa proposition comporte un certain nombre de problèmes. Tout d'abord, nos ingénieurs de circulation sont déjà passablement chargés. Nous pouvons alors nous demander comment l'intégralité du cahier des charges de l'ingénieur en transport de l'Agglomération pourrait être couverte par ce Service de la Mobilité sans procéder à un engagement supplémentaire. Si un tel engagement avait lieu, ce nouveau collaborateur, payé par et travaillant pour l'Agglomération, aurait l'avantage de faire partie d'une équipe. Cela réglerait un problème crucial : celui du fonctionnement en vase clos. Toutefois, j'ignore si les autres communes accepteraient cette procédure. Je vous rappelle que dans le domaine de la culture, une procédure similaire a déjà été proposée puis refusée. Enfin, je doute que ce type d'intervention puisse être traité dans le cadre du budget 2014. Je propose donc, au nom du Comité, le maintien du montant que ce dernier a proposé. Bien entendu, le Service de la Mobilité

mettra, à la disposition de l'Agglomération, ses ingénieurs lors d'éventuelles collaborations ponctuelles comme il l'a déjà fait par le passé.

M. Benoît Piller. J'aimerais tout d'abord rappeler que les budgets de l'Agglomération sont élaborés du mois de juin au mois d'août, afin de pouvoir vous être présentés lors de la séance du Conseil d'agglomération qui a lieu en général en septembre ou en octobre. De plus, le Comité relève qu'il avait engagé M. Pascale dans l'espoir que ce dernier puisse rester à l'Agglomération. Le Comité est bien sûr ouvert à toutes nouvelles propositions, comme celle de M. Marmier, et je le remercie pour ses idées. Le Comité souligne que les deux personnes présentées par le Président ont été engagées, en tant que stagiaires, pour travailler dans le domaine de la mobilité et de l'aménagement. Il est vrai qu'ils se forment à l'Agglomération mais aussi qu'ils apportent leurs connaissances. M. Fontanellaz est d'ailleurs coaché par le bureau team+, avec qui l'Agglomération a un mandat général d'assistance technique. Cela permet à l'Agglomération d'acquérir une partie du savoir des bureaux externes. De plus, comme l'a dit en introduction M. Schneuwly, le Comité est conscient de la difficulté de trouver des ingénieurs en transport mais n'abandonne pas pour autant l'idée d'en engager un à l'Agglomération. Dans l'intervalle, le Comité collabore avec les techniciens des différentes communes membres ainsi que les ingénieurs de bureaux privés. Pour toutes ces raisons, je vous conseille d'adopter ce budget 2014 tel que proposé par le Comité. Concentrez-vous ici surtout sur le montant total de la rubrique plutôt que sur celui de la répartition interne qui pourrait changer en cours d'année.

Le Président. M. Marmier, maintenez-vous votre amendement ?

M. Bruno Marmier. Oui, je maintiens mon amendement et je vous invite à le soutenir.

M. Messer. J'aimerais réagir sur la prise de position de M. Steiert et sur la proposition de M. Marmier. Il me semble que l'idée de se lier avec la Ville de Fribourg n'est pas forcément judicieuse. Visiblement, l'engagement d'ingénieurs en transport au sein de l'administration de l'Agglomération reste tout à fait pertinent car le Comité a tout intérêt à disposer de davantage de souplesse et de marge de manœuvre en ce qui concerne sa collaboration avec les bureaux externes.

Le Président. Y-a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Vote

Celles et ceux, qui soutiennent la proposition du Comité concernant les rubriques 650.301.00 et 650.318.10 du chapitre 6 « Mobilité » du budget 2014, s'expriment en levant la main ; les scrutateurs comptent 22 voix.

Celles et ceux, qui la refusent, s'expriment en levant la main ; les scrutateurs comptent 9 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont invités à s'exprimer en levant la main ; les scrutateurs comptent 3 voix.

Résultat : le Conseil d'agglomération a adopté, à la majorité, les rubriques 650.301.00 et 650.318.10 du chapitre 6 « Mobilité » du budget 2014, telles que proposées par le Comité.

Le Président. Y-a-t-il d'autres amendements ?

• 2^{ème} amendement relatif à la rubrique 650.364.00

M. Jean-Pierre Gauch. La Commission financière demande que le montant de CHF 275'009, figurant dans la rubrique 650.364.00 « Contrat de prestations au concessionnaire (TPF) » prévu pour des prestations supplémentaires en transport public, soit supprimé du budget 2014.

M. Benoît Piller. Le Comité est contre cette proposition car les prestations supplémentaires en transport public sont une nécessité, étant donné que chaque année, la population fribourgeoise augmente et que les utilisateurs des transports publics sont plus nombreux. Les améliorations, proposées par le Comité, visent à améliorer les cadences ainsi que la durée des courses au sein de notre agglomération. Suite au renvoi du budget 2014 par le Conseil d'agglomération en septembre, huit mois de prestations supplémentaires ont déjà été supprimées. Il paraît donc tout à fait raisonnable que les prestations supplémentaires restantes soient mises en service à l'automne. De plus, il ne faut pas oublier que le Comité répond aux vœux des communes, qui demandent des améliorations des prestations en transport public. J'estime que les membres du Conseil d'agglomération, qui sont contre les augmentations de prestations en transport public demandées par leur commune, devraient faire part de leur désaccord à cette dernière. Par

conséquent, le Comité soutient qu'il faut accepter ces prestations supplémentaires en transport public. Ces dernières seront effectives dès le mois de septembre.

Le Président. Y-a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Vote

Celles et ceux, qui soutiennent la proposition du Comité concernant la rubrique 650.364.00 du chapitre 6 « Mobilité » du budget 2014, s'expriment en levant la main ; les scrutateurs comptent 25 voix.

Celles et ceux, qui la refusent, s'expriment en levant la main ; les scrutateurs comptent 13 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont invités à s'exprimer en levant la main ; les scrutateurs ne comptent aucune voix.

Résultat : le Conseil d'agglomération a adopté, à la majorité, la rubrique 650.364.00 du chapitre 6 « Mobilité » du budget 2014, qui ont été proposées par le Comité.

• **Chapitre 6 (entier)**

M. Pierre-Olivier Nobs. D'un point de vue formel, je vous recommande de demander aux différents membres du Conseil d'agglomération de déposer leurs amendements par écrit. Cela éviterait toute possibilité d'incompréhension et de recours.

Le Président. Votre remarque est pertinente. Cette manière de procéder pourrait être appliquée à l'avenir. Y-a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Résultat : le chapitre 6, tel que proposé par le Comité, est adopté par le Conseil d'agglomération.

Chapitre 7 : Aménagement / Kapitel 7: Raumordnung

Rubriques en 790.

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ?

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden. Lors de la discussion générale, j'ai déposé l'amendement suivant : «Um die Finanzierung und letztlich das Funktionieren der Agglomeration weiterhin zu gewährleisten, beantrage ich für das Jahr 2014 ein Einfrieren der Ausgaben für die Raumplanung auf dem Niveau von 2013». Il s'agit concrètement de mettre, pour le chapitre 7 « aménagement », le même montant que celui inscrit en 2013, c'est-à-dire CHF 313'400.

Le Président. C'est donc le même type de proposition que pour le chapitre 3 « Culture ».

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden. Oui.

Le Président. Vous déposez donc un amendement qui consiste à réduire le montant total de ce chapitre en proposant la suppression d'une ou de plusieurs rubriques. Cette ou ces propositions devraient obligatoirement être votées l'une après l'autre.

M. Benoît Piller. Le Comité vous recommande de rejeter cet amendement car l'Agglomération a besoin de ce budget afin de pouvoir fonctionner dans des conditions raisonnables et réaliser ses projets en 2014.

Le Président. Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden, maintenez-vous votre amendement ?

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden. Oui.

Le Président. Y-a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Vote

Celles et ceux, qui acceptent les rubriques budgétaires du chapitre 7 « Aménagement » telles que proposées par le Comité, s'expriment en levant la main ; les scrutateurs comptent 34 voix.

Celles et ceux, qui les refusent, s'expriment en levant la main ; les scrutateurs comptent 3 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont invités à s'exprimer en levant la main ; les scrutateurs ne comptent aucune voix.

Résultat : le Conseil d'agglomération a adopté, à la majorité, le chapitre 7 « Aménagement » du budget 2014, tel que proposé par le Comité.

Chapitre 8 : Economie / Kapitel 8 : Volkswirtschaft

Rubriques en 830.

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est adopté par le Conseil d'agglomération.

Rubriques en 840.

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est adopté par le Conseil d'agglomération.

Chapitre 9 : Finances / Kapitel 9: Finanzen

Rubriques en 940.

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est adopté par le Conseil d'agglomération.

Rubriques en 991.

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est adopté par le Conseil d'agglomération.

Rubriques en 998.

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est adopté par le Conseil d'agglomération.

- **Budget d'investissement / Voranschlag der Investitionsrechnung**

Chapitre 6 : Transports / Kapitel 6: Verkehr

Rubriques en 650.

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est adopté par le Conseil d'agglomération.

Chapitre 7 : Aménagement / Kapitel 7: Raumordnung

Rubriques en 790.

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est adopté par le Conseil d'agglomération.

Nous sommes arrivés au terme de l'examen du message N°21 ainsi que de l'examen de détail des budgets de fonctionnement et d'investissement. Passons maintenant au vote d'ensemble du budget 2014 de fonctionnement puis du budget 2014 d'investissement, tels que proposés par le Comité.

- **Adoption du budget de fonctionnement / Annahme des Voranschlags der laufenden Rechnung**

Vote

Celles et ceux, qui acceptent le budget de fonctionnement 2014 tel qu'il a été proposé par le Comité, s'expriment en levant la main ; les scrutateurs comptent 35 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, s'expriment en levant la main ; les scrutateurs comptent 1 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, s'expriment en levant la main ; les scrutateurs ne comptent aucune voix.

Résultat : le Conseil d'agglomération a adopté, à la majorité, le budget de fonctionnement 2014.

- **Adoption du budget d'investissement / Annahme des Voranschlags der Investitionsrechnung**

Vote

Celles et ceux, qui acceptent le budget d'investissement 2014 tel qu'il a été proposé par le Comité, s'expriment en levant la main ; les scrutateurs comptent 35 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, s'expriment en levant la main ; les scrutateurs comptent 1 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, s'expriment en levant la main ; les scrutateurs ne comptent aucune voix.

Résultat : le Conseil d'agglomération a adopté, à la majorité, le budget d'investissement 2014.

6.5 Examen et vote des arrêtés / Prüfung der Beschlüsse und Abstimmung

- **Arrêté du budget de fonctionnement / Beschluss des Voranschlags der laufenden Rechnung**

Titres et considérants

Le Président. J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : les titres et considérants sont adoptés.

Article premier

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : l'article premier est adopté.

Vote d'ensemble de l'arrêté

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté tel que proposé par le Comité, sont priés de lever la main. Les scrutateurs comptent 35 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, s'expriment en levant la main ; les scrutateurs ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont invités à s'exprimer en levant la main ; les scrutateurs comptent 1 voix.

Résultat : vous avez adopté, à la majorité, l'arrêté tel que proposé par le Comité.

- **Arrêté du budget d'investissement / Beschluss des Voranschlags der Investitionsrechnung**

Titres et considérants

Le Président. J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : les titres et considérants sont adoptés.

Article premier

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : l'article premier est adopté.

Vote d'ensemble de l'arrêté

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté tel que proposé par le Comité, sont priés de lever la main ; les scrutateurs comptent 35 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, s'expriment en levant la main ; les scrutateurs ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont invités à s'exprimer en levant la main ; les scrutateurs comptent 1 voix.

Résultat : vous avez adopté, à la majorité, l'arrêté tel que proposé par le Comité.

Ce sixième point de l'ordre du jour est donc absent.

7. Transmission du postulat concernant l'augmentation de la cadence des transports publics dans le quartier de Bourguillon / Überweisung des Postulats betreffend die Erhöhung des Fahrplantaktes des öffentlichen Verkehrs im Quartier Bürglen (Post Leg 2011-2016 2013 017)

7.1 Position des auteurs / Standpunkt der Autoren

M. Gauch. Les auteurs de ce postulat souhaiteraient que la cadence des bus desservant le quartier de Bourguillon soit augmentée uniquement aux heures d'affluence. En effet, ce quartier souffre actuellement d'un problème de carence en transport public à certaines heures de la journée. Parfois, ce quartier est desservi toutes les 3 minutes et parfois, aucun bus ne passe durant 2 heures. Par conséquent, les auteurs de ce postulat demandent une amélioration des cadences de bus desservant ce quartier aux heures d'affluence.

7.2 Position du Bureau / Standpunkt des Büros

Le Président. Le Bureau a examiné la recevabilité et la qualité juridique de cette intervention et soumet donc ce postulat pour transmission au Conseil.

7.3 Position du Comité / Standpunkt des Vorstands

M. Piller. La planification des lignes de bus et de leurs horaires est du ressort de l'Agglomération. C'est elle qui commande les prestations de transport du trafic d'agglomération sur la base des demandes des communes membres. C'est dans ce cadre que doit être examinée la demande du quartier de Bourguillon. Par contre, le trafic régional est du ressort du seul canton qui le planifie. Dès lors, la phrase « nous souhaiterions que désormais la desserte soit assurée par une combinaison entre les transports régionaux et urbains » ne pourra pas être honorée puisque l'Agglomération n'est pas en charge du trafic régional ni en mesure d'agir sur la planification régionale. Cette remarque mise à part, le Comité ne s'oppose pas à la transmission de ce postulat et vous laisse délibérer.

7.4 Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

M. Jean-Marc Boéchat. C'est quand même assez frappant de voir que les membres du Conseil d'agglomération, qui demandaient précédemment la suppression des prestations supplémentaires, réclament à présent l'ajout de nouvelles prestations pour le quartier de Bourguillon. Les membres du Conseil d'agglomération devraient, tout de même, être davantage conséquents dans leurs actes. Je suis d'avis que le développement du réseau de voies en site propre pour les bus permettra d'économiser des montants importants dans le domaine des transports publics. Je vous rappelle que ce développement est déjà prévu dans les mesures A du PA2, qui permettront des économies annuelles d'environ CHF 4 millions. D'ailleurs, Bourguillon bénéficiera probablement de ce développement.

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden. Dans un premier temps, j'aimerais relever que ce problème perdure depuis de nombreuses années. J'en suis bien consciente étant donné que j'habite moi-même ce quartier. Malgré les différentes démarches qui ont déjà été faites et qui n'ont eu aucun succès jusqu'à aujourd'hui, nous gardons l'espoir que cette situation change prochainement. Ensuite, M. Boéchat, j'aimerais rappeler que j'étais favorable à des économies sauf en ce qui concerne le chapitre Mobilité. Enfin, l'Agglomération fait la promotion des P+R afin que davantage d'usagers les utilisent. Cependant, à Bourguillon, les places de parc dédiées au P+R depuis moins d'une année sont fréquemment vides. En effet, les horaires de bus n'étant pas attractifs, les pendulaires, habitant à Bourguillon, préfèrent utiliser leur véhicule pour aller au centre-ville.

M. Thierry Steiert. Le P+R de Bourguillon n'a pas été installé par l'Agglomération mais par la Ville de Fribourg. Cette dernière est parfaitement consciente que ce parking ne répond pas à toutes les exigences du Règlement sur le stationnement des véhicules sur les parkings d'échange de l'Agglomération de Fribourg. Seulement, la Ville de Fribourg a constaté du parcage sauvage sur ce parking et a dû trouver, par conséquent, une solution de dépannage : créer une place de parc de type P+R sur ce parking, malgré le fait que ce dernier est moins bien desservi que les parkings P+R de l'Agglomération.

Le Président. Y-a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Vote de transmission

Celles et ceux, qui acceptent la transmission de ce postulat en sachant que la phrase « nous souhaiterions que désormais la desserte soit assurée par une combinaison entre les transports régionaux et urbains » ne pourra pas être honorée puisque l'Agglomération n'est pas en mesure d'agir sur la planification régionale, sont invités à s'exprimer en levant la main ; les scrutateurs comptent 25 voix.

Celles et ceux, qui la refusent, s'expriment en levant la main ; les scrutateurs comptent 8 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont invités à s'exprimer en levant la main ; les scrutateurs comptent 4 voix.

Résultat : vous avez accepté, à la majorité, la transmission de ce postulat au Comité.

Ce septième point de l'ordre du jour est donc absout.

8. Divers/ Diverses

Le Président. J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des interventions ?

M. Florian Emonet. Je vous invite, lors des prochaines séances, à contrôler les résultats des votes avec plus de précision, car j'ai remarqué des résultats variant de 36 à 38 votants alors que nous étions 37 conseillers dans la salle. D'ailleurs, lors du vote précédent, nous étions 36 Conseillers alors que 37 voix ont été annoncées.

Mme Béatrice Acklin Zimmermann. Je demande qu'une suite soit donnée à la discussion sur la subvention des activités culturelles, qui a eu lieu lors de l'examen de détail du chapitre 3 « culture » au point 6.4 de l'ordre du jour de la présente séance. Pour ce faire, le Bureau pourrait mettre ce point à l'ordre du jour d'une de nos prochaines séances du Conseil

Le Président. Y-a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Je vous rappelle que la prochaine séance du Conseil d'agglomération aura lieu le jeudi 10 avril 2014 à 19h30. Je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles et à vos proches, de très belles fêtes de fin d'année, une agréable saint Nicolas et une belle soirée. Je vous remercie pour votre engagement et lève la séance.

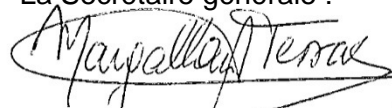
Fin de la séance : 21h05

Le Président du Conseil :



Sébastien Dorthe

La Secrétaire générale :



Corinne Margalhan-Ferrat